

**CAS D'INDEMNISATION DES SUJETIONS PARTICULIERES**

Grade	Astreintes - Interventions	
	Cas spécifiques d'indemnisation	Cas communs d'indemnisation
Directeur général des services	<i>Non éligible</i>	
Attaché principal Attaché Rédacteur principal 1ère classe Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur	- Astreintes de direction <b>- Astreintes d'état civil</b>	- Evènements climatiques de grande intensité - Mise en œuvre des plans de crise (canicule, ORSEC, accident majeur...)
Adjoint administratif principal 1ère classe Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif	<b>Astreintes d'état civil</b>	
Animateur principal 1ère classe Animateur principal 2ème classe Animateur Adjoint d'animation principal 1ère classe Adjoint d'animation principal 2ème classe Adjoint d'animation		
Ingénieur Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2e classe Technicien	- Astreintes de direction - Astreintes hivernales	
Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique	- Astreintes hivernales - Surveillance des infrastructures, équipements et matériels - Organisation des manifestations locales	
Educateur des A.P.S. principal 1ère classe Educateur des A.P.S. principal 2ème classe Educateur des A.P.S. Opérateur des A.P.S. principal Opérateur des A.P.S. qualifié Opérateur des A.P.S. Aide-opérateur des A.P.S.		
Chef de service de police principal 1ère classe Chef de service de police principal 2e classe Chef de service de police Brigadier-chef principal Brigadier	- Exercice des pouvoirs de police du Maire	
A.T.S.E.M. principal 1ère classe A.T.S.E.M. principal 2e classe A.T.S.E.M.		